



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements de soins de suite et de réadaptation

Question écrite n° 97268

Texte de la question

M. Yves Nicolin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les risques potentiels liés au virage ambulatoire dans le secteur SSR (soins de suite et de réadaptation). Le secteur SSR a fait preuve de beaucoup d'adaptabilité pour pallier l'évolution des contraintes qui s'imposent au secteur MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) telles que l'IPDMS, la tarification T2A, les réductions capacitaires et le virage ambulatoire, ceci dans l'objectif de compenser leurs effets et de maintenir des filières de soins efficaces. Ces éléments font que l'on aboutit aujourd'hui à un système en équilibre délicat, qui reste fonctionnel grâce à des compensations reposant en grande partie sur le secteur SSR. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître la méthodologie utilisée pour analyser les risques d'un virage ambulatoire inconsidéré du SSR sur cet équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97268

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6071

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)